

Questions orales

M. Murphy: Quelles que soient ces recommandations, le gouvernement est-il prêt à garantir aux habitants des provinces de l'Atlantique, où le taux de chômage est élevé, que les paiements qui leur sont destinés ne seront pas réduits?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai peut-être moins d'expérience de cette Chambre que mon collègue, mais je sais une chose, c'est que, normalement, et c'est ce que j'ai cru voir dans cette Chambre, avant de commenter quelque rapport de commission que ce soit, je pense qu'on doit attendre que ladite commission dépose son rapport et, à ce moment-là, on fera les commentaires pertinents.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DANS LA RÉGION DU MANITOBA—LES COÛTS D'UN PROJET DE CONSTRUCTION ROUTIÈRE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre. Les révélations se succèdent au sujet du désordre qui règne au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans la région du Manitoba. Quelles mesures rapides et décisives prendra-t-on au sujet du ministère responsable d'un projet de construction routière dans une réserve indienne du Manitoba qui a coûté bien au-delà de un million de dollars au lieu des 300 000 \$ prévus?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme le député le sait certainement, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé la semaine dernière que la GRC ferait enquête sur les diverses allégations répandues au sujet des activités du bureau régional du Manitoba. Il paraît qu'on a discuté avec le président du Conseil du Trésor en vue d'entreprendre un examen exhaustif de toutes les activités financières du bureau régional du Manitoba.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais savoir pourquoi le gouvernement tarde tant à s'occuper des cas d'inefficacité flagrante qu'on relève dans ce ministère, alors que le premier ministre sait aussi bien que moi que de nombreuses communautés indiennes du pays vivent dans une abjecte pauvreté.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois que le député, en homme équitable, voudra reconsidérer ce commentaire. En réalité, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a réagi très rapidement en ordonnant que la GRC fasse enquête. Il réagit très rapidement en ce qui concerne

l'examen complet des activités financières qu'il entreprend actuellement.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND—L'EXAMEN DU COMITÉ

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le 26 juin 1985, le ministre de l'Expansion industrielle régionale de l'époque a reçu une lettre d'avocats du Texas lui annonçant que le gouvernement du Canada pouvait être poursuivi pour des millions de dollars au sujet des transactions louches de la société de Havilland. Il en est également question dans les notes de service internes du ministère. Pourquoi ces renseignements, qui étaient si importants pour ses débats, n'ont-ils pas été révélés au comité de développement régional qui a examiné la vente de de Havilland en 1986?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, aucune information n'a été tenue secrète lors de cette transaction. J'aimerais tout simplement rappeler à mon collègue que nous nous sommes assurés, lorsque nous avons disposé de la compagnie de Havilland, premièrement, de garder une technologie au Canada, deuxièmement, d'une sécurité d'emploi pour les Canadiens et, troisièmement, du maintien d'une industrie aérospatiale au Canada. C'est cela qui est important pour les Canadiens.

[Traduction]

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS AU COMITÉ

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement s'est assuré qu'il gardait un passif éventuel de plus de 140 millions de dollars . . .

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre! Le député a fait savoir qu'il désirait poser une question supplémentaire. Je lui demande de la poser.

M. Langdon: Merci, monsieur le Président. Puisque le ministère a reçu six mois à l'avance l'information dont je viens de parler, pourquoi n'a-t-il pas fourni ces renseignements lors de l'enquête du comité de développement régional? Le ministre ne pense-t-il pas qu'il doit maintenant présenter . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Langdon: . . . ses excuses à la Chambre pour cette négligence?

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre! C'est, il me semble, pratiquement la même question que la précédente. J'invite le député à y réfléchir et à poser une question qui ne soit pas une simple répétition de la première.

M. Langdon: Monsieur le Président, je tiens compte de votre réprimande, mais si le ministre refuse de répondre . . .

Des voix: Règlement!